

# Grand Limoges → Vie locale

LE PALAIS-SUR-VIENNE ■ Devant le conseil municipal réuni mardi soir

## Et le TGV entre encore en séance...

Le choix du tracé de la future ligne à grande vitesse et son éventuel passage dans la commune a suscité un nouveau débat entre les élus municipaux.

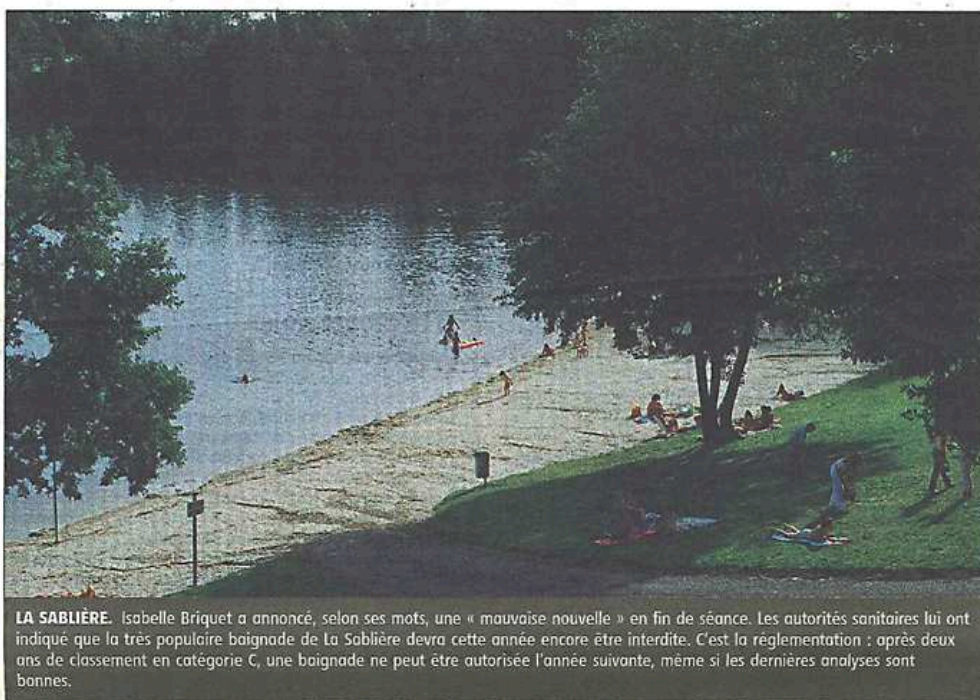
Bernard Bouillon

bernard.bouillon@centrefrance.com

Le dossier ne figurait pas parmi les vingt dossiers officiellement inscrits à l'ordre du jour de la séance de ce mardi soir. Et pourtant, il a fait l'objet de longs échanges entre les élus.

Une motion déposée par Yvan Tricart, au nom du groupe "Le Palais autrement", est à l'origine de cette "entrée en gare" impromptue. L'élu, opposant notoire au projet TGV, souhaitait que le conseil adopte une position sur le tracé de la ligne. « Il y a un risque sérieux que le tracé choisi arrive au centre du Palais. La ville est déjà coupée en deux par la ligne Paris-Toulouse ; elle le serait cette fois en perpendiculaire, la voie arriverait au niveau du stade ».

Pour le maire, Isabelle Briquet, l'adoption d'un tel vœu est prématuré. « Nous rencontrons Réseau Ferré de France demain [mercredi] ; nous en saurons plus. Mais je suis d'accord pour une réunion du conseil exclusivement réservée au sujet ». Denis Limousin, pour le groupe PC-ADS, assure



LA SABLIERE. Isabelle Briquet a annoncé, selon ses mots, une « mauvaise nouvelle » en fin de séance. Les autorités sanitaires lui ont indiqué que la très populaire baignade de La Sablière devra cette année encore être interdite. C'est la réglementation : après deux ans de classement en catégorie C, une baignade ne peut être autorisée l'année suivante, même si les dernières analyses sont bonnes.

d'ores et déjà qu'il s'opposera « coûte que coûte » au choix d'une connexion sur la ligne Paris-Toulouse à hauteur du Palais. « Nous nous battons, renchérit Isabelle Briquet, pour trouver des solutions offrant les impacts les plus neutres possibles pour Le Palais ».

Wattelez et Valdi

Autre sujet d'actualité :

l'affaire Wattelez et la décision de la cour administrative d'appel donnant tort à la commune (notre édition du 20 mai). Isabelle Briquet confie sa profonde déception et demande au conseil de l'autoriser à former un pourvoi devant le Conseil d'État. « Je ne comprends pas du tout l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux qui revient sur toute la ju-

risprudence favorable aux communes », souligne le maire. Yvan Tricart aimerait que l'agglomération de Limoges « s'empare, elle aussi, du contentieux et soutienne la mairie ». En droit, répond Isabelle Briquet, « l'agglomération ne peut pas se substituer à la commune, c'est un arrêté municipal qui est contesté. Nous sommes effectivement le "Petit

Poucet", et l'État doit aussi faire en sorte de nous soutenir dans cette affaire ».

À l'unanimité, le conseil décide d'autoriser le maire à se pourvoir devant le Conseil d'État. Mais les élus savent qu'il faudra attendre plusieurs années encore une décision.

En fin de séance, le maire a donné deux informations à caractère environnemental : le maintien de

l'interdiction de la baignade de La Sablière (voir notre légende photo) et la prolongation pour une durée de six mois de l'enquête relative à l'extension de l'usine Valdi. En juillet 2008, le conseil a déjà donné un avis défavorable à ce projet. ■

### DOSSIERS

#### VOYAGES SCOLAIRES

■ Désaccord  
Le conseil a décidé de fixer à 40 euros la subvention accordée à chaque élève de CM2 participant au voyage de Catalogne et 20 euros pour un voyage métropolitain. Yvan Tricart s'est opposé à cette décision, considérant que cela conduisait à réduire de moitié les subventions versées jusqu'à présent. ■

#### TRAVAUX ■ Menuiseries de l'école

Le conseil a autorisé la signature d'un marché pour un montant de 2.800 euros pour remplacer les menuiseries extérieures de l'école maternelle et élémentaire Aristide-Briand. ■

#### SUBVENTIONS

##### ■ Clubs sportifs

Une subvention de 800 euros a été attribuée à la SAP pour l'organisation de tournois de foot à Pâques et Pentecôte ; 1.200 euros pour l'équipe féminine de hand de nationale 3. ■

### POLITIQUE

## UMP : « L'agglomération est un grand corps malade »

Avant le conseil d'agglomération aujourd'hui, et celui de Limoges demain, le "docteur" Geutier livre son diagnostic. Alarmant.

« Nous allons le dire très fort encore une fois, même si Alain Rodet et son équipe sont sourds et myopes : Limoges et l'agglomération vont mal ! »

Camille Geutier, entouré de Marie-Pierre Berry (Nouveau Centre) et Sarah Gentil, passe encore une fois en revue les problèmes laissés selon lui pendants par l'exécutif.

#### « Que fait le maire ?... »

« Que fait le maire pour préparer le départ des militaires, quelles relations a-t-il avec le ministère de la Défense ? On ne dit pas tout à la population, et c'est grave. Que devient le centre-ville et des rues

laissées à l'abandon comme Raspail (un coupe-gorge), Haute-Vienne, Delessaiz, et bientôt Dubouché ? Que va devenir l'aéroport où la ville n'a pas mis un centime supplémentaire depuis 10 ans, alors que les lignes régulières vont fermer ? Et la taxe professionnelle qui stagne et va bientôt disparaître, qui s'en préoccupe ? Nous allons tout droit vers un appauvrissement et nos élus, "pépères", attendent de l'argent de l'État sans rien tenter eux-mêmes. Sauf se plaindre de Nicolas Sarkozy. Sauf construire toujours plus de logements sociaux pour tenter de prendre en ville les deux cantons que nous tenons encore. Quelle ambition ! »

Sûr, il va y avoir de l'ambiance ce soir... ■

### BONNAC-LA-COTE ■ La LGV vole la vedette aux autres dossiers municipaux

## Trois petites lettres sur les rails...

Sur la quinzaine de dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal, un a occupé la plus grande partie des débats : celui concernant la LGV (ligne à grande vitesse). Les élus de Bonnac ont fait plusieurs remarques.

« De façon unanime, les élus s'élèvent contre l'absence quasi totale de communication envers les citoyens ». Premier point soulevé par les élus de Bonnac : la distribution de la lettre de Réseau ferré de France, destinée aux habitants des communes qui peuvent être concernées par le tracé de la ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers, est « effective seulement dans quelques foyers du bourg (moins de 100). Les autres destinataires n'ont pas été "desservis" ».

Coulée verte. Second point évoqué : « un certain nombre d'appréciations

importantes n'ont pas été faites, plus particulièrement pour le faisceau "option locale" sur la commune ». Les élus rappellent que « sur les documents d'urbanisme PADD et PLU, il apparaît un ensemble de contraintes liées aux milieux humides riches écologiquement, aux recensements d'espèces rares effectués, à la présence des points de captage, aux périmètres rapprochés et étendus des réserves d'eau de la ville de Limoges. Ce secteur couvrant l'emprise foncière partant du col de la Sablonnade et s'étendant jusqu'à l'est du bourg a été figé en coulée verte ».

Pour les élus bonnacais, l'implantation de l'habitat sur la commune, qui compte plusieurs gros hameaux, « ne se prête pas à l'implantation d'une ligne TGV à proximité ». À cet argument, ils en ajoutent

d'autres, dont celui de « l'importance des espaces fonciers boisés (plus de 40 % du territoire communal) majoritairement classés "à conserver" ».

Uranium. Autre point, concernant un secteur précis, mis en avant par les élus : la concession minière du village du Monteil. Il n'y est jamais fait allusion dans les dossiers d'étude, indiquent les élus, alors que « ces sites et infrastructures se trouvent "en plein" dans le faisceau "option locale". [...] La présence d'uranium sous ses différentes formes [...] en font des secteurs particulièrement sensibles. Aujourd'hui, il paraîtrait parfaitement inopportuniste et dangereux de prévoir des travaux de terrassement, de viabilisation puis d'exploitation (vibrations...) sur ces emprises où les galeries existent et où toute faille sup-

plémentaire contribuerait à créer des situations détériorées : dispersion de radium dans les écoulements des espaces "périmètres protégés de la vallée de la Mazelle et de ses affluents", émanation de radon... ».

Camping. Les élus évoquent aussi, « en d'autres points de la commune, les servitudes d'utilité publique liées aux canalisations de fort diamètre d'amenée des eaux brutes des retenues du Mazeaud et de la Crouzille », ainsi que, « en limite de la zone préférentielle de passage pressentie, la présence du camping classé 4 étoiles de Leychoisier, à prendre en considération et à préserver ».

À Bonnac comme dans d'autres communes, les trois lettres LGV ont entraîné les élus sur une voie qui n'est pas franchement celle d'un acquiescement béat. ■